



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

Page Facebook CGT Cléon :
[lacgt-cleon](https://www.facebook.com/lacgt-cleon)

Plan de compétitivité :

- *Appel à la grève le 18 novembre.*

Mercredi 17 novembre 2021

Infos, comptes rendus...également sur l'application : [CGT-renault.com](https://www.cgt-renault.com)

**Appel à la grève le 18 novembre contre
le plan de compétitivité.**

Stop aux mensonges !!!

La direction a donné la consigne à l'encadrement d'expliquer aux salariés qu'il n'y a plus de raison de faire grève, que la direction a reculé et qu'il n'y a plus rien dans le plan de compétitivité : **c'est faux.**

L'encadrement ferait bien de se renseigner avant de donner de telles infos, sinon le réveil va être difficile !!!.

La direction veut mettre à signature le plan de compétitivité le 7 décembre.

Il va falloir faire monter la pression : la flexibilité, le travail à la carte, la suppression des franchises, le plafonnement des HS, les baisses de salaires pour les intérimaires et futurs embauchés et l'incertitude sur le paiement de nos 20 minutes de pause, les milliers de suppressions d'emplois (*10 000 emplois supprimés depuis l'accord de compétitivité de 2013 !!!*) ...on n'en veut pas !!!

A Cléon, la CGT appelle à la grève 1 heure minimum le jeudi 18 novembre, rendez-vous sous le restaurant pour une Assemblée Générale (nous déciderons ensemble des actions à mener) :

- A 10H30 pour l'équipe du matin et de la normale.
- A 14H30 pour l'équipe d'après-midi.
- A 22H pour l'équipe de nuit. (Réfectoire de la fonderie)

Malgré ce qui se raconte dans les ateliers, ci-dessous, ce que contient toujours le plan de compétitivité.

Travail obligatoire d'une heure supplémentaire possible tous les jours. 6 samedis obligatoires. La mise en place de flexibilité avec découpe des CTC à l'heure pour renvoyer les salariés à la maison au moindre problème. Le vol de nos congés CTI au-delà de 15 jours pour alimenter le compte flexibilité de la direction. La pause de 20 minutes sortie du salaire de base, avec un paiement plus qu'incertain pour les Renault et perte de 80 euros minimum pour les nouveaux embauchés et les intérimaires. Heures supplémentaires plafonnées à 25%, comptées au mois, ce qui signifie la perte des Heures Supplémentaires en cas de chômage au cours du mois. Suppression des franchises avec travail possible jusqu'à 21H30 à Noël. Des milliers de suppressions d'emplois...

Plus de DA (dispenses d'activité) pour les salariés des sites industriels !!!

Réunion compétitivité du 9 novembre : (*bizarrement, aucune redescende de la direction sur cette réunion qui traitait de la formation, des départs et des recrutements...*)

DA : dispense d'activité. Les salariés des sites industriels en sont exclus, seuls les salariés de l'ingénierie, éligibles à la RCC sont concernés. L'indemnité sera de 72 %.

- Indemnités en baisse et salariés des sites industriels exclus? Inacceptable pour la CGT. . On ne peut pas vivre correctement avec 72% du salaire !

La CGT exige le paiement à 100% du salaire en pré-retraite à partir de 55 ans pour TOUS et pour un Départ, une Embauche !

(Info complète à retrouver sur l'application CGT-renault.com.)

Réunion compétitivité du 16 novembre : la direction en rajoute une couche !!!

Sujet à l'ODJ : la reconnaissance (salaire, primes...) !!!

Attention, la direction annonce des changements majeurs dans la reconnaissance des métiers en «anticipant» ce que veut mettre en place le patronat de la métallurgie (**voir page suivante**).

A terme, la reconnaissance, et donc la rémunération, se fera au seul niveau du métier tenu. La direction anticipe la fin de la reconnaissance des qualifications, de l'expérience et des diplômes.

Tous les salariés sont concernés, de l'ouvrier au cadre !!!

La direction déterminera la classification qu'elle voudra voir attribuer pour la fonction tenue, elle aura donc la maîtrise de la classification et donc du salaire !!!

Autre sujet abordé le 16 : Négociation sur les salaires (NAO). la direction renvoie cette négo au 1er semestre 2022...en annonçant que l'entreprise est fragilisée par les crises...toujours le même baratin. Inacceptable, **tout augmente sauf nos salaires, les fins de mois sont de plus en plus dures, ça ne va pas pouvoir durer !!!** (Pas de problème pour nos dirigeants, ils se servent au passage, eux).

Nous allons devoir nous mobiliser massivement pour de vraies augmentations de salaire.

Autre sujet à l'ODJ de cette réunion, la QVT (Qualité de Vie au Travail).

Soyons clairs, la QVT, c'est le cadet des soucis de la direction, malgré une campagne de communication permanente sur le sujet. La direction prévoit une négo sur le sujet en 2022.

La CGT a fait des propositions, que la direction n'écoute pas.

Pour la CGT, la QVT passe par des temps de pauses suffisants pour se reposer, se restaurer, que chaque site ait une restauration d'entreprise digne de ce nom, que les salariés puissent bénéficier de réunions d'informations avec les syndicats...à suivre.

Appel national CGT contre la casse de notre convention collective le 25 novembre.

A Cléon, la CGT appelle à la grève deux **heures minimum dans toutes les équipes le 25 novembre** contre la casse de la convention collective de la métallurgie !!!

Le 25 novembre, des salariés de la métallurgie sont appelés à se rassembler devant le siège de l'UIMM (*le patronat de la métallurgie*) à Paris, objectif : **10 000 métallos à Paris le 25.**

Des cars partiront du Parc expo à 7H30, et passeront par Cléon.

Pour vous inscrire, venez voir un(e) élu(e) CGT.

Les salariés Renault sont concernés, les attaques sur nos acquis, les plans de compétitivité...ça suffit.

... Ce qui nous attend DEMAIN !!!

Classification / Diplômes / Evolution de Carrière

Fin de la reconnaissance des diplômes, Classement au poste de travail(avec baisse de salaire en cas de changement de poste moins bien noté par les RH).

Evolution de carrière à l'initiative de l'employeur, suppression de l'évolution automatique de carrière.

Temps de travail

L'employeur peut imposer le travail du dimanche.

Explosion des heures supplémentaires : jusqu'à 450h maxi par an.

Durée d'une journée de travail jusqu'à 12h y compris pour le travail de nuit.

Semaine de travail jusqu'à 46h sur 12 semaines consécutives.

Droits individuels

Même en cas d'arrêt maladie, le licenciement devient possible à tout moment.

Mise en place d'un jour de carence pour arrêt de travail afin « de responsabiliser les salariés ».

Rémunération

Baisse des primes de paniers de nuit à 6,70 €.

Casse de la prime d'ancienneté, modifiée en « prime différentielle » avec un calcul et des coefficients à la baisse...(*proche du fonctionnement d'une garantie accessoire, et plus de prime pour les nouveaux embauchés !!*)